

TOUS EN GREVE LE 12 OCTOBRE POUR LA SAUVEGARDE DE NOS RETRAITES

Le projet de réforme des retraites doit être abandonné car il est socialement injuste et économiquement inefficace

- Il est socialement injuste car il fait reposer la quasi-totalité de l'effort sur les seuls revenus du travail (salariés du privé comme du public) et exonère tous les revenus du capital.

De plus, il contient en germe une baisse généralisée du niveau des retraites.

- Il est économiquement inefficace car il ne règle rien dans la durée et que les économies réalisées sur les Caisses de retraite poseront d'autres problèmes sociaux. En effet lorsqu'on met en parallèle le niveau d'emploi des seniors et le recul programmé de l'âge légal de départ en retraite, se pose la question d'un niveau de revenu acceptable pour les salariés du privé au chômage et de l'obtention par eux d'un hypothétique emploi jusqu'à l'âge de la retraite.

Pour les fonctionnaires de l'Etat en particulier, ce projet contient une série de mesures visant à amorcer une harmonisation avec les autres régimes de retraite et, à terme, à liquider le Code des Pensions :

- hausse progressive de la retenue pour pension qui équivaldra pour les fonctionnaires à une baisse immédiate de pouvoir d'achat : plus 2,7 points soit + 34 % d'augmentation ;
- abandon progressif du dispositif de retraite anticipée avec jouissance immédiate de la pension pour les parents de 3 enfants (les réponses gouvernementales sur ce point restent insuffisantes et ne concernent que les collègues à moins de 5 ans de l'âge de la retraite) ;
- obligation de travailler jusqu'à 62 ans et augmentation parallèle de la durée de cotisation pour une pension à taux plein, même si l'on remplit la condition des 41,5 années « d'assurance » (de cotisation) ;
- obligation de travailler jusqu'à 67 ans pour obtenir une retraite sans décote mais qui, pour autant, ne sera pas forcément à taux plein, mais proratisée en fonction de la durée de cotisation.

Enfin, ces dispositions pénaliseront encore plus les agents ayant exercés une partie de leur carrière à temps partiel, en observant que la plupart sont des femmes.

Il faut rappeler que ce projet serait le système le plus dur en Europe car il joue sur deux paramètres :

- **âge légal et durée de cotisation (double peine)**

Le Gouvernement a usé et abusé des comparaisons avec les autres pays européens.

Or, il faut savoir que dans aucun d'entre eux il n'est fait référence à la durée de cotisation mais seulement à l'âge légal de départ en retraite.

Par exemple, en Allemagne, la durée de cotisation pour une retraite à taux plein est de 35 ans et les fonctionnaires n'y sont pas soumis à retenue pour pension.

Faute d'une mobilisation de grande ampleur comme pour ce mardi 12 octobre, le gouvernement n'abandonnera pas son texte. Ce projet est néfaste et ne peut plus servir de base à de quelconques négociations et doit donc être retiré.